

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 6 décembre 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 6 décembre 2021 à 19h00 à la salle du conseil (ouvert au public). Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
M. Jean-Marie Garneau
Mme Édith Lalancette
M. André Côté
Mme Marlène Laliberté(Zoom)
Mme Rita de Launière

Sont absents : Mme Mélissa de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Rita de Launière. Mme Johanne Mercier, la directrice générale par intérim assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} novembre 2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 29 novembre 2021

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
- 1.2 Comptes à payer de novembre 2021
- 1.3 Salaire des employés municipaux

2. Entrevue Yan Tremblay

Embauche Serge Hudon directeur général greffier

Démarrage de la saison 2021-2022 Chalet du 49^e parallèle(appel d'offre)(suivi)

3. Contrat de déneigement hiver 2021-2022

4. Lot no 30

5. Permis de construction

6. Formation MAMH

7. Rencontre MAMH

8. Assainissement des eaux usées

9. Comité

10. Formation UMQ

11. Plan Nord (Petite épicerie)

12. Affaires nouvelles

13. Période de questions

7. Levée de l'assemblée

Résolution 4639-12-06 Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MME ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet Affaire nouvelle demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Nous avons un conflit d'intérêt dans le point Affaires nouvelles concernant le coffret avec le comité de la Fabrique , nous allons demander à Mme Édith Lalancette de se retirer de la discussion.

Résolution 4640-12-06 Adoption du procès-verbal de la session du 1^{er} novembre 2021.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 6 décembre 2021, la copie du procès-verbal du 1^{er} novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 1^{er} novembre avec la modification suivante à la résolution 4626-11-01 : Nous aurions dû lire Contribution Coopérative de Gestion Forestière de Notre-Dame-de-Lorette au lieu de Contribution Coopérative Forestière de Chicoutimi

Résolution 4641-12-06 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 29 novembre 2021.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 6 décembre 2021, la copie du procès-verbal du 29 novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE GARNEAU
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 avec la modification suivante au point Budget 2022 : Nous aurions dû lire que le budget sera adopté en janvier 2022 considérant les élections municipales qui ont eu lieu cette année permettant le report de celui-ci. Au lieu de : nous avons prévu la séance pour le budget le 14 décembre 2021 à 7 heures.

Comptabilité

Résolution 4642-12-06 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE GARNEAU
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer du mois de novembre 2021 au montant de \$222 361,93 et que la liste des salaires nets de \$7450.79 soient acceptées telles que rédigées.

Entrevue Yan Tremblay

Embauche Serge Hudon directeur général greffier

Résolution 4643-12-06 Embauche Serge Hudon directeur général greffier

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M. Serge Hudon soit engagé .à titre de directeur général greffier au taux de \$28.00 de l'heure à compter de lundi le 13 décembre 2021 et que celui-ci participe à la rencontre du MAMH jeudi le 9 décembre 2021.

Résolution 4644-12-06 Embauche Chalet 49 ème Parallèle

Démarrage de la saison 2021-2022 Chalet du 49^e parallèle(appel d'offre)(suivi)

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M. Daniel Tremblay soit engagé au taux de \$15.00 de l'heure et Mme Hélène Duchesne au taux de \$18.00 de l'heure et travailleront les mardis et mercredis durant la saison de motoneige.

QUE Mme Rachel Paquet et Mme Hélène Girard travailleront les lundis. Leurs taux seront à discuter.

QUE la directrice générale par intérim téléphone M. Yan Tremblay pour l'informer de l'embauche de Mme Chantale Prévost au taux de \$22.00 de l'heure. Elle devra faire son horaire sur une base de 40 heures entre le jeudi et le dimanche de chaque semaine. Pas de temps supplémentaires accordées en dehors des heures d'ouverture. Elle pourra faire son équipe mais le conseil aura un droit de regard sur les personnes qu'elle engagera. Le nombre d'employés à respecter sera de 2 employés les jeudis, vendredis et dimanches. Le nombre d'employés le samedi sera d'un maximum de 3 employés. La distribution des pourboires devra se faire selon les normes du travail en vigueur. Tout ceci à condition que les exigences du Covid le permettent. Le début de la saison est encore à déterminer.

Résolution 4645-12-06 Contrat de déneigement hiver 2021-2022.

ATTENDU QUE le contrat de déneigement signé avec M. Jacquelin Simard avait été signé à \$3 000.00 sans taxes et que celui-ci est inscrit au gouvernement pour la remise de TPS-TVQ.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE GARNEAU
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE nous allons refaire signer le contrat à \$3000.00 plus taxes.

Résolution 4646-12-06 Lot 30.

ATTENDU QUE nous devons faire la mise aux normes des installations septiques au Chalet du 49 ième Parallèle.;

ATTENDU QUE les installations septiques sont prévus en avant du Chalet du 49 ième Parallèle du côté du Lac Mathieu;

ATTENDU QU'il a été discuté de faire l'ajout de Coolbox et que nous devrions peut-être voir à cet option.;

IL EST PROPOSÉ PAR MME ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil regarde la possibilité d'acheter le lot 30 appartenant au Ministère Énergie et Ressources.

Permis de construction

Nous reviendrons à ce point lors de la prochaine séance en janvier 2022

Formation MAMH

Ne pas oublier la rencontre du MAMH jeudi le 9 décembre 2021 à la salle de spectacle. de Mistassini à 18 :30 hres.

Rencontre MAMH

Il y aura une rencontre avec le MAMH en janvier 2022.

Résolution 4647-12-06 Assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements informant la municipalité qu'en vertu de l'article 30 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), que la municipalité devait avoir aménagé une station d'épuration au plus tard le 31 décembre 2020.

ATTENDU QUE la Fédération québécoise municipalités offre son support pour la mise en place d'une station d'épuration

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demandera du support à la Fédération québécoise des municipalités pour faire avancer le dossier en 2022 car pour le moment celle-ci n'est pas en mesure de faire les travaux dû aux coûts énormes que ces travaux engendreront pour la municipalité et ses citoyens.

Résolution 4648-12-06 Comité

Le conseil municipal a nommé les responsables sur les différents comités de la municipalité.

Les voici :

Comité service incendie :	M. André Côté
Comité MADA :	Mme Rita de Launière
Comité touristique :	Mme Marlène Laliberté
Comité CDE :	M. Jean-Marie Garneau
Comité milieux humides :	M. Raphael Langevin
Comité bibliothèque :	Mme Mélissa de Launière
Comité Chalet 49 ème parallèle :	M. Jean-Marie Garneau
Comité retrouvailles :	Mme Rita de Launière

Résolution 4649-12-06 Formation UMQ

ATTENDU QUE la formation UMQ est obligatoire,

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Laliberté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité inscrive les conseillers à ces formations qui auront lieu en février 2022

Résolution 4650-12-06 Plan Nord (Épicerie)

ATTENDU que le Comité de développement de Notre-Dame-de-Lorette désire faire une demande au Plan Nord pour une caisse autonome pour Notre P'tite Épicerie;

ATTENDU QUE cela nécessitera probablement des modifications au local existant, le Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lorette demande l'autorisation à la municipalité de faire certains travaux si le projet l'exige;

IL EST PROPOSÉ PAR MME ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Comité de développement économique devra présenter et faire accepter au conseil municipal tous les travaux avant l'exécution de ceux-ci et ces travaux devront

être assumés et payés par le Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lorette. Ces travaux ne devront en aucun cas toucher la structure du bâtiment appartenant à municipalité

Résolution 4651-12-06 Affaires nouvelles

Coffre Fort-Comité artisanal

ATTENDU QUE le comité artisanal a demandé à la municipalité le 15 novembre 2021 par la résolution 100-15-11-21 de leur laisser le coffre-fort

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ CÔTÉ
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette fasse un don au Comité de la Fabrique et que celle-ci reçoive en contrepartie un reçu de don de \$300.00. Le conseil municipal achètera un petit coffre-fort pour le Chalet du 49^{ème} parallèle si le besoin s'en fait sentir.

Résolution 4652-12-06 Affaires nouvelles

L'Orée des bois

ATTENDU QUE Mme Lina Bouchard a demandé de faire inclure dans les assurances de la municipalité la partie d'un sentier de motoneige pour se rendre à son commerce via le Rang S-Joseph,

ATTENDU QUE ce sentier ne figure pas sur les cartes du sentier actuel et n'est pas incluse dans le tracé de Dolbeau-Mistassini, St-Stanislas, St-Eugène et Notre-Dame-de-Lorette;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE GARNEAU
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette refuse sa demande étant donné que cela engendrerait des coûts supplémentaires pour la municipalité.

Période de questions.

Pas de questions

Résolution 4653-12-06 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt et une heure dix-neuf (21h19).

Rita de Launière
Mairesse

Johanne Mercier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim